

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE

DATE: 11 mars 2019

HEURE: 19 h

<u>PRÉSENTS</u>: Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Percy Mallet (conseiller), Rémi Hébert (conseiller) et Elise Roussel (greffière)

ABSENTS : Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale)

PUBLIC: 7 personnes et un membre des médias (Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 7.4 Rapport du comité de Finances et tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Réunion ordinaire du 4 février 2019

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que le procèsverbal de la réunion ordinaire publique du 4 février 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6 Correspondance

6.1 Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – février 2019 La greffière fait état du rapport.

7 Rapport des comités

7.1 Développement communautaire

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture du rapport pour le comité du développement communautaire en remplacement du conseiller Patrice-Éloi Mallet et dépose le rapport.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport pour le comité de sécurité publique et dépose son rapport.

VILLE DE SHIPPAGAN

South Source Chichau MAIRE

CISC POWDEL GREFFIER

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport pour le comité d'infrastructure et dépose son rapport.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport pour le comité de finance et tourisme et dépose son rapport

8 Affaires nouvelles

8.1 Contribution financière – 3° Forum francophone sur l'apprentissage

Considérant que l'Université de Moncton, campus de Shippagan tiendra son 3^e Forum francophone sur l'apprentissage le 9 mai prochain, et que cet événement de type éducatif, économique et social réunit différents intervenants de la communauté pour qu'ils puissent échanger sur l'éducation et l'apprentissage dans une perspective de possibilités et de créativité, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité octroie un montant de 1 000 \$ à l'organisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de l'UMCS - Vente de terrain NID 20704847 et NID 20704854

La municipalité a reçu une offre de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, pour l'achat d'une partie des terrains excédentaires de l'ancienne voie ferrée portant les NIDS 20704847 et 20704854. Après un positionnement du conseil, il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Rémi Hébert que la municipalité n'accepte pas de vendre une partie du terrain portant le NID 20704854, mais qu'elle accepte de vendre à l'Université de Moncton, campus de Shippagan, une partie du terrain ayant le NID 20704847 tel quel, au montant de 0.25 cent du pied carré. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Incitatif au développement économique - Motel Brise Marine

La Ville a reçu une demande pour un incitatif financier du nouveau propriétaire du Motel Brise Marine, Monsieur Marc Chiasson. À la dernière réunion de travail du conseil municipal, Monsieur Chiasson est venu rencontrer les membres du conseil afin de présenter les travaux de modernisation de ses installations d'hébergement. Considérant que la Ville de Shippagan désire offrir des hébergements de qualité dans sa municipalité et par le fait même, d'encourager la relève entrepreneuriale, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Rémi Hébert d'octroyer un incitatif financier au propriétaire du Motel Brise Marine, sur une période de 3 ans, débutant en 2019. Les octrois suivants seront accordés à la réception des factures des travaux, soit un montant de 3 810 \$ en 2019, 2 540 \$ en 2020 et 1 270 \$ en 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Présentation de la modification au plan municipal – projet Valores (12e Rue)

La greffière explique que la première audience publique pour la présentation de la modification au plan municipal devait avoir lieu le 4 mars dernier, mais dû aux mauvaises conditions routières, elle a dû être remise à aujourd'hui. Le changement a été annoncé aux stations de radio CKRO et CKLE, ainsi que sur la page Facebook et le site Web de la municipalité. La greffière fait la présentation de la modification au plan municipal, aucune objection n'est soumise.

VILLE DE SHIPPAGAN

Anto-Same Whichaud MAIRE

FILL CONSTRUCTOR

8.5 <u>Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – projet Valorēs</u> (12e Rue)

Sujet: Modification au plan municipal - (12e Rue)

Proposé par : le conseiller Rémi Hébert Appuyé par : le conseiller Kassim Doumbia

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 4 février 2019, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la Loi sur l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE:

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 6 mai 2019 au Centre des Congrès de la Péninsule acadienne de Shippagan, N.-B. à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité le 11 mars 2019

8.6 Contribution financière – Centre d'Activité la Ruche

La municipalité a reçu une demande du comité organisateur du souper/spectacle au homard qui aura lieu le 25 mai prochain afin de venir en aide au Centre d'Activité la Ruche situé à Lamèque. Considérant que le Centre d'Activité la Ruche est le seul centre de la région offrant le service d'accompagnement et de soutien à des personnes adultes ayant des besoins spéciaux et qu'il dessert également la région de Shippagan, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet d'acquiescer à la demande du comité organisateur et d'octroyer un montant de 300 \$ pour défrayer le coût pour le son et la lumière dans le cadre de ce souper/spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

10 Proclamation – mois de la nutrition-mars 2019

La maire proclame le mois de mars 2019 le mois de la nutrition.

11 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 19h55.

12 Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h40.

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

MAIRE

GREFFIER